

les débats
Marie Claire

PEUT-ON SCOLARISER **LES ENFANTS DIFFÉRENTS?**

Paraplégiques, malvoyants, autistes... Chaque année en France, bien que la loi les protège, près de 20 000 enfants handicapés ne sont pas scolarisés*. Par manque de moyens, de structures, d'organisation ou de formation des enseignants, faire entrer ces élèves à l'école est souvent un parcours du combattant, que le ministre de l'Éducation nous promet d'améliorer. Enquête sur un casse-tête. Par **Caroline Rochet**

Dans les écoles ordinaires comportant des classes spécialisées (ici, l'école Lamayou, à Paris), la présence d'enfants handicapés est source d'enrichissement pour tous.

J.-M. ARMANI/RAPHO

(*) D'après le rapport « La scolarisation des enfants handicapés », du sénateur Paul Blanc (2011).



Aller à l'école le matin : un droit et un bonheur quotidien, comme pour Louise, 4 ans.

Violette a 6 ans. Ce matin de septembre, elle regarde Timothée, son petit frère, se préparer pour sa première rentrée des classes. Elle, en revanche, restera à la maison : l'école de son secteur l'a refusée. Le problème de Violette ? Un trouble du comportement doublé d'un retard d'apprentissage du langage. D'après les médecins, il faut absolument la sociabiliser, de préférence dans une école ordinaire. Pourtant, trois écoles lui ont fermé leurs portes – une publique, une privée et une Montessori. Scandaleux ? Oui. Mais banal, aussi.

DU PAPIER... À LA RÉALITÉ

Car le cas de Violette n'est pas isolé. Agathe, 14 ans, attend toujours son auxiliaire de vie scolaire (AVS), l'indispensable accompagnant sans lequel elle ne peut pas aller au collège. Basile, 9 ans, n'a pas obtenu de place en classe spécialisée. Et Emilie, 12 ans, est obligée de prendre un taxi pour se rendre

en Belgique, où se trouvent les établissements adaptés à son cas qui manquent cruellement en France (*voir encadré*).

Le point commun de ces interdits de cartable ? Leur handicap⁽¹⁾ qui, selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, leur garantit pourtant le droit indiscutable à une éducation scolaire en établissement ordinaire, près de chez eux. Certes, il y a eu de gros progrès : selon le ministère de l'Éducation nationale, grâce à cette loi, le nombre d'enfants handicapés scolarisés a augmenté de plus de 30 % en cinq ans. L'année passée, 210 000 élèves en situation de handicap étaient scolarisés : 130 000 dans le primaire, dont un tiers en classes pour l'inclusion scolaire (Clis), et 80 000 dans le secondaire, dont un petit tiers en unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). Hélas, ils sont encore des milliers, aujourd'hui, à rester sur le carreau. ►

► Sur le papier, pourtant, tout paraît simple. Les parents s'adressent à la Maison départementale des personnes handicapées, élaborent avec l'équipe pluridisciplinaire un « projet personnalisé de vie scolaire », puis attendent la décision de la commission des droits et de l'autonomie, qui indiquera à l'inspection académique ce qui semble le plus adéquat pour l'enfant : école ordinaire, avec ou sans accompagnant, Clis ou institut médico-éducatif. De là, les parents toquent à la porte de l'établissement de leur secteur et inscrivent leur enfant « comme les autres ». Un parcours bien ficelé... aux rouages mal huilés.

À LA TÊTE DU CLIENT?

Car, dans les faits, tout se complique. Et selon l'âge de l'enfant, la nature et la gravité de son handicap, le département dans lequel il vit et les professionnels que vont rencontrer les parents, la course d'obstacles va connaître bien des ratés. « C'est souvent une question de

personne, déplore la maman de Violette. Avant notre déménagement, ma fille était dans une école dont la directrice était très impliquée, la maîtresse avait cherché elle-même un bon orthophoniste. Ici, elle est vue comme "la petite débile du quartier" et les refus sont catégoriques. » Un accueil aléatoire que confirme Sandra, mère d'une Juliette de 4 ans, infirme motrice cérébrale qui réfléchit sans problème mais n'arrive pas à marcher toute seule et parle avec difficulté : « Les réponses varient d'une école à l'autre sans aucune logique ; public ou privé, tout dépend des personnes que vous avez en face de vous. Les lois ne sont que du papier ! »

DES PROFS SUBMERGÉS ET PEU FORMÉS

Alors, insensible, l'école ? Frileuse, plutôt. Débordée, surtout. Et mal (in)formée, certainement. Parents et professeurs se rejoignent d'ailleurs sur le rôle que l'Etat a à jouer ici : 86 % des enseignants se disent prêts à accueillir des enfants handicapés mentaux⁽²⁾, 78 % déclarent que le principal frein à l'accueil d'un enfant autiste est leur manque de formation⁽³⁾, et 98 % des Français pensent que les enseignants devraient bénéficier d'une formation adaptée⁽⁴⁾. Elle serait en cours d'élaboration, d'après le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon (*voir notre interview*). En effet, comment demander à un professeur de gérer sans ►

Tout se complique selon l'âge, le handicap, le département... et les professionnels rencontrés.



D'ici 2015, toutes les écoles devront être accessibles aux fauteuils roulants, comme ici à Clamart (Hauts-de-Seine).



Et si jouer à la récré n'avait aucun rapport avec le nombre de chromosomes?

La France, mauvaise élève du handicap

« Jusqu'à quand devons-nous déporter nos gamins? » Mère de quatre enfants, Nathalie se bat depuis une quinzaine d'années pour que le handicap de sa fille soit correctement pris en charge. Elisa est autiste et va avoir 17 ans. Depuis ses 11 ans, Nathalie est obligée de la mettre en pension en Belgique, dans un institut médico-éducatif. « Elle a d'abord été scolarisée en milieu ordinaire en France, où elle faisait des progrès, puis tout s'est compliqué. Après des années de lutte, de recours administratifs, de procès contre la Sécu, d'appels au médiateur de la République, face au manque d'établissements adaptés à l'autisme, j'ai dû faire vivre à Elisa ce qu'aucun enfant ne devrait vivre : l'exil loin des siens. J'ai tout entendu, même : "Si vous étiez une bonne mère, vous arrêteriez de travailler et vous vous occuperiez de votre fille." Je ne voulais pas déraciner toute la famille, et je pensais que ce serait temporaire. Tout ceci n'est pas normal ! » Elisa n'est qu'un exemple parmi tant d'autres : en Belgique, terre d'accueil des autistes, on comptait plus de 2 000 enfants français exilés en 2009⁽¹⁾. Là-bas, les petits bénéficient d'une prise en charge immédiate axée sur des méthodes éducatives efficaces, alors qu'en France, il est fréquent qu'une famille attende trois ans avant qu'une place se libère, quand ils ont la chance d'en trouver une. Mais il n'y a pas que sur l'autisme que notre pays est mauvais élève : « Les personnes en situation de handicap en France ont quatre fois moins de chances qu'en Angleterre de suivre des études supérieures », note Jean-Claude Ameisen, président du comité d'éthique de l'Inserm et membre du Comité consultatif national d'éthique. Et le reste de l'Europe est à l'avenant : en Suède, en Finlande, en Italie ou au Portugal, l'inclusion est la règle ; en Norvège, l'éducation spécialisée est carrément marginale⁽²⁾. En Italie, en pointe de l'intégration, les auxiliaires, appelés « maîtres de soutien », bénéficient d'une solide formation en trois ans, ouvrant sur un métier stable. Dans ces pays, la formation des enseignants sur la situation de handicap est décisive, et les systèmes d'évaluation, moins compétitifs, produisent de bons résultats.

1. Source : Inspection générale des affaires sociales. 2. Source : Institut national de recherche pédagogique.

► préparation un enfant présentant un grave trouble envahissant du développement (TED), susceptible, par peur ou frustration, de faire preuve de violence? De plus, suite à la politique de restriction menée par le précédent gouvernement, même les enseignants pétris de bonne volonté se sentent « pressés comme des citrons » par les réductions de postes et les classes surchargées. Pourtant, avec une formation, l'aide d'auxiliaires et un peu d'habitude, la plupart des cas seraient gérables. Selon Tiphaine, professeure en Clis dans une petite ville de Provence, la peur de l'inconnu peut aussi être apprivoisée : « J'explique à mes collègues qu'il ne faut pas regarder ces élèves par le prisme du handicap mais par celui des difficultés scolaires, comme n'importe quel autre élève ! Par exemple, Untel

comprendra très bien la leçon pour peu qu'on travaille avec des pictogrammes, tel autre a juste besoin qu'on lui parle d'une certaine façon, etc. »

L'IMPORTANCE DU MILIEU « ORDINAIRE »

Car c'est justement dans les écoles dites ordinaires que la plupart de ces élèves s'épanouissent, à condition qu'ils ne soient pas plus de trois par classe. « Pour l'autisme, c'est capital : une éducation précoce et structurée optimise les chances de développement, explique Hervé, un papa qui connaît bien le sujet. Une prise en charge dès 4 ans permet à la moitié de ces enfants d'intégrer une vie sociale normale ! » Quant aux autres types de handicaps, si côtoyer des ►

► copains en parfaite santé ne répare pas des jambes ni n'efface une trisomie 21, il est certain que cet environnement scolaire, quand il est médicalement possible, est plus motivant.

Et pour les copains en question ? C'est une leçon de vie au quotidien, une forme d'éducation à la citoyenneté, une ouverture à l'autre. Si quelques têtes dures commencent par envoyer des vannes, la grande majorité apprend à respecter la différence. « Quand j'ai un problème de ce genre, j'oblige l'enfant qui a insulté ou fait du mal à passer toute la journée avec l'autre, sourit Tiphaine. Généralement, les deux finissent par se comprendre, et ça ne se reproduit pas. »

D'accord pour les tout-petits, mais à l'adolescence, les choses sont-elles aussi simples ? A peu près, selon Françoise, AVS dans le Tarn : « C'est ma quatrième année en collège et je n'ai jamais ren-

contré de problème. Les élèves font preuve de tolérance et d'entraide. » D'ailleurs, si tout le monde n'est pas touché directement, la plupart d'entre nous se sentent concernés par le sujet : un Français sur cinq compte un jeune handicapé dans son environnement proche, et 84 % considèrent que leur place est à l'école avec les autres enfants⁽⁴⁾.

LES AUXILIAIRES, NERF DE LA GUERRE

Pour faire le lien, il existe donc les auxiliaires de vie scolaire. Là encore, sur le papier, c'est le rêve : une personne dédiée à l'élève, l'aidant à optimiser son autonomie dans les apprentissages, facilitant sa participation aux activités col-

lectives et aux relations avec les autres, assurant sa sécurité et son confort. Un magnifique métier qui mériterait formation, diplôme, sécurité de l'emploi et salaire décent... C'est pourtant tout le contraire : ces AVS, que 5 000 enfants attendaient en vain à la rentrée dernière, vivent de contrats précaires (par contrat de droit public de trois ans renouvelable une seule fois), en temps partiels imposés (parfois seulement quelques heures de travail par semaine), avec un salaire de misère, une formation fantôme non obligatoire, et une répartition sur le territoire très hétérogène. Souvent « piochés » à Pôle emploi, certains d'entre eux n'ont ni motivation ni passé professionnel adéquat. « Il n'y a ►

AVS : un magnifique métier qui mériterait formation, sécurité de l'emploi et salaire décent...



Permettre à l'enfant handicapé de rester au même niveau que ses camarades : c'est la mission de l'auxiliaire de vie scolaire. Ici à Saint-Martin-aux-Buneaux (Seine-Maritime).

Le nouveau gouvernement promet dès cette année 1 500 postes d'auxiliaires.

► aucune reconnaissance du métier, tempête Cécile Lambert, secrétaire de l'Unaiisse⁽⁵⁾, association qui milite pour la création d'un métier qualifié d'accompagnant. Nous sommes 60 000 AVS précaires, obligés de changer de métier au bout de six ans parce que l'Education nationale refuse de nous titulariser », ajoute-t-elle avant de retourner en classe auprès de son brillant élève de 4^e, qui se destine à un bac pro des métiers de l'art. Le ministre nous a confirmé qu'en plus de la création des 6 000 postes d'AVS promis par François Hollande, dont 1 500 dès cette année, une réelle professionnalisation du métier sera faite. Reste à savoir quand et comment.

LA CLIS, PASSERELLE OU IMPASSE ?

Autre option : les Clis en primaire, et les Ulis en collège et lycée. Le principe : de petites classes uniquement composées d'élèves en situation de handicap, mais incluses au cœur d'écoles ordinaires et interagissant ponctuellement avec les autres classes. Les profs sont formés, spécialisés, et parfois aidés d'auxiliaires dédiés à toute la classe. « Mes élèves ont entre 6 et 12 ans, raconte Tiphaine. Ici, ils ont le temps d'apprendre, et on ne les laisse pas au bord de la route sous prétexte qu'on a un programme à boucler ! C'est moins frustrant. Comme il faut éviter l'effet "vase clos", ils ont des cours en commun avec les classes ordinaires, musique, arts plastiques, ateliers, excursions, voyage de fin d'année... C'est bon pour tout le monde. »



A l'hôpital de jour, les enfants autistes peuvent aussi être pris en charge par des approches pluridisciplinaires. Ici, Florian, au centre Mosaiques, à Lille.

UN FAUTEUIL DANS LA COUR DE RÉCRÉ

Plus terre à terre mais essentielle, la question de l'accessibilité : certaines écoles acceptent d'accueillir un enfant, mais leurs salles de cours, ou la cantine, ne sont pas adaptées au fauteuil. Pourtant, la loi handicap de 2005 a rendu obligatoire la mise en accessibilité de tous les lieux publics avant 2015. Crédible ? « Cette loi est très bien, mais la question du financement n'y est pas abordée ! Le gouvernement lui-même doute que tout sera prêt à cette date, par manque de moyens », déplore Damien Birambeau, président de l'association Jaccede.com⁽⁶⁾. Cécile, professeure de sport dans un lycée parisien, spécialisée en enfance inadaptée, fait avec les moyens du bord : « Cela fait quatre ans qu'on se bat pour que toutes les classes soient accessibles aux fauteuils, ainsi que le gymnase. ►

Quelques sites utiles

Fnaseph, Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap, www.fnaseph.fr
Unapei, fédération de 750 associations françaises de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles, www.unapei.org.
L'école pour tous, site du gouvernement pour répondre aux questions sur le rôle des AVS, l'orientation de votre enfant, les aides techniques, les financements et aménagements des examens, www.ecolepourtous.education.fr.
Aide Handicap Ecole, pour aider les démarches des parents, 08 10 55 55 00.
Collectif Autisme, rassemble les six fédérations de parents d'enfants autistes les plus représentatives en France (Asperger Aide France, Autisme France, Autistes sans Frontières, Sésame Autisme, Pro Aid Autisme et La Fondation Autisme), www.collectif-autisme.org.
Sur les bancs de l'école, soutien aux familles d'enfants atteints de troubles envahissants du développement, www.surlesbancsdelecole.org.



► Cette année, une vieille salle inutilisée a été réhabilitée pour ces élèves, qu'il ne faut surtout pas mettre de côté ! Leur interdire certains cours pour des raisons matérielles est désastreux. Tout est possible, même en sport : des parcours en fauteuil, des tirs à la sarbacane (pour ceux qui ont du mal à souffler), des épreuves spéciales... Ils ne peuvent pas tout faire, mais ils peuvent faire ! »

Un peu comme les responsables administratifs et politiques concernés, en somme : ils peuvent faire. Du moins, on l'espère. Car comme Jean-Claude Ameisen, président du comité d'éthique de l'Inserm et membre du Comité consultatif national d'éthique, l'a déclaré lors d'un colloque sur les TED : « La scolarisation n'est pas seulement ce qu'on apporte à l'enfant, c'est le début de ce qu'on lui apporte pour que sa vie adulte soit la plus ouverte possible. »

1. Soit, selon la loi, « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

2. Source : sondage Unapei-Ipsos, 2008.
3. Opinion Way, 2011. 4. Ifop-Fnaseph, 2012. 5. Union nationale pour l'avenir de l'inclusion scolaire, sociale et éducative, www.unaïsse.fr. 6. www.jaccede.com.

VINCENT PEILLON « Je serai le ministre des élèves. De tous les élèves »

Père de quatre enfants, le ministre de l'Éducation nationale nous a répondu sur la scolarisation des enfants handicapés. Des promesses qu'on espère solides.

Marie Claire : Il est difficile de connaître le nombre exact d'enfants handicapés scolarisés et des autres...

Vincent Peillon : Plus de 210 000 élèves handicapés ont fait leur rentrée l'an dernier. C'est un progrès, mais c'est encore trop peu. Les ressources indispensables à l'application de la loi, partiellement affectées, demeurent insuffisantes. En outre, il est difficile de déterminer avec précision le temps scolaire effectif des enfants en situation de handicap. Peut-on vraiment considérer que des enfants sont scolarisés quand ils le sont une heure ou un jour par semaine ? Il nous faut des chiffres précis.

Le principal problème des accompagnants est leur précarité. Prévoyez-vous de les professionnaliser pour de bon ?

Oui, nous nous sommes engagés dans une réflexion importante à ce sujet, en collaboration avec les associations et les ministères concernés, Affaires sociales, Santé, Handicap... Nous allons leur donner un statut et une formation en adéquation avec les besoins de ces enfants : formation globale et formation spécifique par type de handicap. Cela doit devenir un véritable métier.

Depuis 2003, la France est régulièrement condamnée par la Commission européenne pour discrimination à l'égard des autistes, pour défaut de scolarisation

et défaut de vie professionnelle. Que ferez-vous pour eux ?

L'autisme a été décrété « grande cause nationale » par le gouvernement précédent : mais derrière l'annonce, les faits n'ont pas suivi... Nous rencontrerons les associations concernées afin d'examiner les particularités de la scolarisation des enfants atteints de troubles autistiques et de troubles envahissants du développement. Il nous semble souhaitable et nécessaire de sortir de la situation catastrophique à laquelle sont confrontés ces enfants depuis des années.

La politique de restriction menée par le gouvernement précédent dans les établissements a aggravé la situation. Que comptez-vous faire ?

Les élèves les plus fragiles, ceux qui ont le plus besoin d'accompagnement ont effectivement été les premières victimes de cette politique. Je l'ai dit lors de ma visite au congrès de la Fédération des conseils des parents d'élèves : « Je serai le ministre des élèves ». De tous les élèves ! Notre priorité est de redonner les moyens à l'école de remplir sa mission au service de l'intérêt général. L'inclusion et la scolarisation des enfants en situation de handicap au sein de l'école de la République est parmi les thèmes de la grande concertation que j'ai lancée, début juillet dernier, avec tous les acteurs de la communauté éducative.